

F0000219 Conducteur pont roulant - palan - élingage

Objectifs

Permettre au technicien de :

- Conduire les ponts roulants en conformité avec les textes de la recommandation R484
- Conduire en sécurité
- Connaître les ponts roulants et leurs accessoires
- Elinguer une charge en toute sécurité
- Obtenir une autorisation de conduite

Public concerné :

Toute personne amenée à utiliser régulièrement ou occasionnellement des ponts roulants ou des palans
Toute personne chargée de la préparation ou l'exécution de travaux d'élingage

Niveau de formation initiale :

Aptitude médicale favorable de la médecine du travail pour la fonction

Formation ouverte en entrée / sortie permanente





La manutention lourde

Cette activité demeure une activité à risque majeur. Former les utilisateurs leur permettra de se protéger et de préserver les équipements et infrastructures mis à leur disposition.

Animation

Par un formateur expérimenté sur ces sujets

Moyens pédagogiques : méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues

Mise en oeuvre de moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités

Echanges avec les participants

Exercices pratiques

Test théorique et pratique

Contrôle des connaissances par questionnaire oral et/ou écrit en début et fin de stage.

Infos Pratiques

Durée préconisée :

1 jour, comportant une mise en application pratique

Taux de satisfaction :

NC (aucune formation 2020)

Nombre de participants :

6 personnes maximum

Attestation de stage :

À l'issue de l'application pratique, une attestation sera délivrée

Toutes les évaluations clients sont consultables sur nos actualités

Formation dispensée en Français

Formation accessible aux personnes handicapées. Nous consulter pour adapter le parcours.

Tarifs : nous consulter maorifce@aqmo.fr

CONTENU DE LA FORMATION

- Qualité - sécurité du pontier et de l'élingueur, EPI
- Règlementation
- Accidents du travail
- Acteurs de la prévention
- Technologie des ponts roulants
- Prise et fin de poste

- Bases de l'élingage
- Accessoires
- Levage d'une charge et interdictions
- Gestes de commandement
- Signalisation